

Chers amis,

Je suis très heureux de vous accueillir au théâtre de Thalie pour cette traditionnelle cérémonie des vœux qui est l'occasion de faire un tour d'horizon le plus complet possible de l'année écoulée mais aussi de ce qui nous attend en 2018.

Permettez-moi tout d'abord, de vous adresser mes vœux pour cette nouvelle année. Ils s'adressent à vous toutes et tous, habitants de Montaigu ou forces vives de notre bassin de vie. Que 2018 vous soit à toutes et tous douce et pleine de bonheur. J'ai évidemment une pensée particulière pour toutes les familles qui en 2017 ont perdu un proche mais également pour celles et ceux qui se battent contre la maladie.

J'ai également une pensée pour celles et ceux qui nous ont quitté en 2017. Je pense notamment à Claudine THOMAS, André VAN DEN BRINK, Claude BENETTA, ou Augustin ROBIC...

Ces vœux sont particulièrement adressés aux équipes qui m'entourent chaque jour et qui, avec dévouement mettent en œuvre le projet municipal et intercommunal. Bonne année donc aux conseillers municipaux, aux adjoints, aux élus des communes voisines que je suis heureux d'accueillir ce soir. Je mesure chaque jour l'importance de notre union, de notre bonne entente, au service exclusif d'une ambition de territoire et donc au service de la population.

Bonne année également à notre conseillère départementale, chère Isabelle.

Bonne année aussi aux agents publics municipaux et intercommunaux, sans qui aucune action de proximité ni aucun grand projet ne pourrait être mené. Leur travail est de qualité, j'en ai conscience.

J'en profite souhaiter la bienvenue à Montaigu à :

- Bertrand PAVAGEAU et Régis MALIDIN à la direction des services techniques
- Lieutenant DENEUFGERMAIN, commandant la communauté de brigade Montaigu-Rocheservière
- Benoît BERTON, Trésorier
- Maylis RIVAL, directrice du CHD de Montaigu
- Francis SAINT HUBERT, directeur du CHD Vendée
- Jean Paul TELLIER, directeur de l'agence routière départementale

Ces vœux, je les adresse aussi à tous les représentants des administrations publiques à Montaigu, aux enseignants, aux chefs d'entreprises de toute la communauté de communes, au personnel médical, aux prêtres de notre paroisse.

Je souhaite, en ce début d'année, adresser des vœux chaleureux aux **responsables de la vie associative Montacutaine.**

1

Certains présidents d'associations ont passé la main en 2017 et en votre nom je les remercie et souhaite la bienvenue aux 11 nouveaux présidents qui leur ont succédé.

Ces présidents et leurs centaines de bénévoles auront du pain sur la planche en 2018. L'année sera riche en événements. Nous fêterons le 30^{ème} anniversaire du Printemps du Livre du 13 au 15 avril sous la présidence exceptionnelle de Michel BUSSI. Le 8 juillet, un dimanche en début d'après midi, le Tour de France traversera Montaigu de la route de Treize Septiers jusqu'à Boufféré.

Je signale aussi le Mondial du 28 mars au 2 avril, la foire exposition qui revient en septembre, du 14 au 16. Le 50^{ème} anniversaire de l'orchestre d'harmonie, le 70^{ème} anniversaire du Tennis club...

Enfin, tous mes vœux aux 51 familles qui ont eu la joie d'accueillir un enfant en 2017.

a) POURQUOI INNOVER ?

1) L'innovation, c'est un état d'esprit

Bien souvent, dans ma première partie d'intervention, je vous parle de ce que nous avons fait l'année d'avant et surtout de ce que nous allons faire. Cette année, j'ai décidé de commencer par vous décrire l'état d'esprit qui est celui de vos élus aujourd'hui.

Vous entendez peut être que bon nombre d'élus locaux se plaignent. Ils s'émeuvent des réformes que l'Etat leur impose, des baisses de dotation, des directives de dernière minute, des normes qui s'accumulent, des dispositifs qui s'empilent, des lourdeurs administratives voire des contrôles aveugles et inutiles.

Tout cela est vrai mais je crois pouvoir dire, avec mes collègues maires, que la plainte n'est pas l'état d'esprit qui nous anime.

Ce n'est pas plaisant d'apprendre que l'Etat va diminuer ses aides financières aux collectivités locales, mais c'est l'occasion de décider d'un plan d'économie à l'échelle locale. Notre adjoint aux finances, Thierry Chéneau en sait quelques chose.

Ce n'est pas agréable de constater soudainement que l'Etat impose des fusions de territoires mais cela nous pousse finalement à approfondir des coopérations entre territoires qui existaient déjà.

Ce n'est pas très réjouissant que de découvrir au milieu de l'été que les emplois aidés présents dans nos communes ne seront pas renouvelés mais c'est peut être

l'opportunité de redéfinir les contours de notre action publique.

J'ai la chance d'être entouré d'adjoints, de conseillers municipaux et de collègues maires qui préfèrent l'action à la réaction, la confiance à la défiance, le courage à la peur. Mais cet état d'esprit conquérant, il est aussi et surtout visible en chacune et chacun de vous.

J'ai envie de vous dire à quel point je sens sur ce territoire de la confiance en l'avenir et une soif grandissante d'innovation.

2) L'innovation, nous la devons à notre jeunesse

1 habitant sur 3 de Terres de Montaigu a moins de 25 ans. On compte aujourd'hui 5000 jeunes entre 11 et 17 ans. Notre niveau de décrochage scolaire fait partie des plus faibles des Pays de la Loire. 29% des 18-25 ans de terres de Montaigu ont un diplôme de l'enseignement supérieur contre 22 % en France. 53% des 15-24 ans sont actifs contre seulement 42% en France.

Autant de chiffres qui montrent que notre jeunesse a beaucoup progressé en nombre ces dernières années et qu'elle sait s'intégrer dans le monde du travail.

Cela fait plaisir car les efforts faits par tous les partenaires pour notre jeunesse portent leurs fruits. Tout est fait pour que cela perdure.

2017 a vu l'ouverture du collège Michel Ragon avec déjà 450 élèves dès l'ouverture, mais également l'entrée en phase active du chantier d'agrandissement et de modernisation du lycée de Vinci. En 2018, le 17 mars, nous inaugurerons le pôle sportif Maxime Bossis fréquenté chaque semaine par plus de 2500 jeunes. C'est la fin d'un dossier remarquablement mené par Nathalie Tesson.

3) Notre développement économique nous encourage à innover

En 2017, ce sont encore plus de 10 hectares qui ont été cédés à des entreprises pour leur implantation ou leur développement. On retiendra par exemple VMI qui a ouvert ses portes sur le parc des Marches de Bretagne à Saint Hilaire et les nombreux projets au parc du Point du jour à Boufféré, actuellement en cours de travaux. Nos industries historiques continuent également de faire la course en tête et investissent aussi massivement. C'est Eric Hervouet qui est en charge de cela à la communauté de communes.

Notre territoire compte à ce jour 3600 entreprises. Même si le gros du bataillon est constitué de très petites entreprises et d'auto entrepreneurs, on recense tout de même 288 entreprises de plus de 10 salariés.

Le nombre de demandeurs d'emplois en 2017 a encore diminué de 4%, après une baisse également de 4% en 2016.

En ce moment, dans un rayon de 10 km autour de Montaigu, il y a 600 offres d'emploi à pourvoir, c'est le nombre le plus élevé de Vendée mais derrière la roche sur Yon. Si on prend les offres dans un rayon de 30 kilomètres, près de 9000 offres sont disponibles, le chiffre le plus élevé du département et de très loin.

Le secteur de la construction retrouve aussi des couleurs avec 674 permis de construire en 2017 sur la communauté de communes, c'est une augmentation spectaculaire de 14% par rapport à 2016. C'est bien, mais vous verrez plus tard dans mon propos que ce n'est pas assez. Nous avons eu la bonne surprise de recevoir en décembre un agrément PINEL mais le gouvernement ayant déjà prévu sa suppression, cet encouragement à investir sera de courte

durée. Il faut en profiter pour acheter avant le 31 décembre 2018.

b) COMMENT INNOVER ?

1) Une administration qui s'adapte à ses usagers

La modernisation de nos services publics locaux est un enjeu fort. En 2018, nous allons lancer l'étude d'un portail citoyen sur Internet afin d'ouvrir un large panel de formalités dématérialisées ainsi qu'un nouveau site Internet.

La modernisation, c'est aussi une meilleure adaptation des horaires d'ouverture des services publics à la demande des habitants. Nous avons une population plutôt jeune et active et nous avons décidé de mieux répondre à ses besoins en ouvrant la mairie le jeudi jusqu'à 19h et le vendredi non stop de 9h à 17h.

De même, nous avons mis les moyens au service des cartes d'identité et des passeports. Nous sommes dotées de deux machines pour rendre ce service et nous avons permis à chacune et chacun de prendre désormais rendez vous de chez soi par Internet. En 10 mois, ce sont près de 6200 titres d'identité qui ont été délivrés à Montaigu.

2) La fusion des communautés

L'année dernière, je vous parlais de la fusion avec la communauté de communes du canton de Rocheservière. Elle est maintenant derrière nous en grande partie. L'essentiel des objectifs que nous nous étions fixés est rempli.

Certes, il nous reste la question de l'enfance jeunesse sur laquelle nous devons nous décider dans quelques mois et qui occupe bien Fabienne MULLINGHAUSEN

Il nous faudra aussi penser à l'organisation spatiale de nos services et à leurs conditions de travail. Nous avons fait le choix courageux de centraliser nos équipes administratives. Il nous faut maintenant mettre à niveau les bâtiments dans lesquelles elles évoluent. Une réflexion confiée à Damien GRASSET aboutira durant l'année.

Je veux redire ce soir combien nous pouvons être fiers du climat serein et du résultat très prometteur de cette fusion. Elle était exigée par la loi mais nous en avons faits, tous ensemble, une véritable opportunité, un levier de développement au service du territoire.

Merci encore aux élus et aux agents territoriaux qui ont contribué et contribuent encore à sa pleine réussite.

3) La commune nouvelle de Montaigu Vendée

L'innovation dont nous sommes, sans aucun doute, les plus fiers est certainement la commune nouvelle de Montaigu-Vendée. C'est une idée presque saugrenue en 2015, devenue très vite une évidence.

Nous avons pris le temps nécessaire à sa maturation. Pendant 18 mois, nous avons réuni les élus par thématiques, les acteurs locaux puis la population sous forme de réunions publiques. Nous avons rédigé une charte qui fixe nos valeurs, nos principes, notre fonctionnement futur.

L'année dernière, je vous disais que le vote était imminent. C'est ainsi que le 3 février 2017, les 5 conseils municipaux de Boufféré, la Guyonnière, Montaigu, Saint Georges de Montaigu et Saint Hilaire de Loulay ont décidé, au même moment, d'unir le destin de ces cinq communes.

Ses motivations

Ils l'ont fait sur la base de motivations claires. D'abord en considérant que cette commune nouvelle était un levier considérable pour tout le territoire. Sans Montaigu-Vendée, notre territoire ne pourra jamais prétendre à devenir communauté d'agglomération et ainsi traiter efficacement des nouveaux enjeux comme le transport. Montaigu-Vendée permettra à notre bassin de vie de se doter d'une plus grande liberté d'action.

Montaigu Vendée est aussi le gage d'une visibilité et d'une lisibilité plus forte de notre territoire. Ainsi structuré autour d'une commune centre reconnue, il sera comparable à d'autres grands territoires régionaux et pourra se faire bien mieux entendre.

Ce choix a été fait aussi pour tenir compte des continuités territoriales qui existent entre les quartiers de nos 5 communes. Montaigu Vendée permettra de mieux gérer ces rues mitoyennes, ces réseaux d'eau qui passent d'une commune à l'autre, ces équipements propriétés de Montaigu sur les communes voisines... Il est évident aujourd'hui que nos frontières communales sont pour une part artificielles...

Enfin, c'est un choix fait pour mettre en commun nos moyens et bien réfléchir à leur mutualisation. Montaigu-Vendée doit permettre de limiter la hausse des dépenses publique en dépit d'un nombre d'habitants qui lui, continuera d'augmenter.

Le 20 avril 2017, le Préfet de la Vendée a signé l'arrêté de création de Montaigu Vendée prenant effet le 1^{er} janvier 2019.

Le 13 octobre 2017, cet arrêté est paru au journal officiel.

Ce sont donc des jours historiques que nous vivons en ce moment. Dans 10, 20 50 ans, les habitants de nos communes parleront encore de ce choix d'union, fait avec courage mais sérénité.

Nous y serons donc, tous ensemble le 1^{er} janvier prochain, avec l'enthousiasme des pionniers.

L'union des institutions

Cela étant dit, ne nous trompons pas. Ce projet est avant tout une union institutionnelle. Il doit nous permettre de décider plus rapidement et plus efficacement les projets dont notre commune nouvelle aura besoin. Nous serons de fait solidaires sur les dépenses et sur les recettes.

La gestion du personnel sera aussi facilitée. Nous disposerons d'une bonne expertise en la matière et nous formerons mieux les agents publics.

La gestion et l'acquisition du matériel sera aussi plus simple et plus optimisée.

Par contre, nous voulons conserver les services publics de proximité. Il n'y aura aucune fermeture de mairie et les services du quotidien qui y seront offerts resteront sensiblement les mêmes. Les écoles, cantines, centres de loisirs resteront implantées où il sont aujourd'hui. De mêmes, les équipements sportifs seront conservés dans chacune des communes.

En résumé, la commune nouvelle, c'est d'abord une nouvelle façon de décider ensemble mais ce n'est pas une révolution pour le quotidien des habitants.

Depuis le 3 février, un travail gigantesque a déjà été fait.

Le nom des rues

Tirer le meilleur de la commune nouvelle, voilà notre philosophie de travail depuis le 3 février. Pour autant, il y a un sujet, et un seul qui va bouleverser quelques habitudes. Il s'agit du nom des rues.

Notre commune à toutes et tous sera administrativement Montaigu Vendée et il est donc nécessaire qu'au sein de cette même commune, les adresses des habitants soient toutes différentes. C'est important pour que le courrier arrive bien au bon endroit mais c'est aussi et surtout capital pour les services de secours. Ils doivent se rendre au bon endroit et sans aucune hésitation.

Quelques rues de Montaigu (une dizaine) devront donc changer de nom à la fin de cette année. Je n'ai pas encore la liste complète car il reste des ajustements à effectuer. Les 5 personnes concernées seront bien évidemment accompagnées dans les démarches, c'est un engagement que nous prenons avec Florent Limouzin, en charge de ce dossier.

Un projet de mutuelle communale

En 2018, sans attendre la création officielle de Montaigu-Vendée, le groupe de travail sur l'action sociale étudiera la mise en place d'une mutuelle communale.

Il s'agit d'une complémentaire santé, ouverte à tous les habitants, négociée par la commune à des tarifs qui devront être très compétitifs.

L'harmonisation des tarifs de location de salle

Dès 2018, nous allons permettre à tous les habitants de Montaigu Vendée de louer les 5 salles principales (Salle des fêtes de Montaigu, Dolia à Saint Georges, Yprésis à saint Hilaire, Agapé à La Guyonnière, Magnolias à Boufféré) au même tarif.

Concrètement, un Montacutain pourra louer Dolia au même prix qu'un Georgeois et un Guyon pourra louer la salle des fêtes de Montaigu au même prix qu'un Montacutain.

En 2018, cela ne concernera que les particuliers et que les 5 salles principales. En 2019, ces règles vaudront pour les associations et pour toutes les salles publiques de Montaigu Vendée.

D'autres réflexions sur le quotidien seront menées en 2018

Par exemple, les périmètres des bureaux de vote pourraient être redéfinis de façon à les rendre plus cohérent et ne plus obliger un habitant de l'agglomération de Montaigu à faire 3 à 4 kilomètres pour aller voter.

Un travail concret des agents en équipes mutualisées

Sans attendre le 1^{er} janvier 2019, les agents des 5 communes ont commencé à mener des actions ensemble. Ce fût le cas de la pose du mobilier urbain et des plantations de la place de l'hôtel de ville de Montaigu.

C'est aussi le cas pour l'entretien des terrains de sport en herbe où une équipe mutualisée est déjà à l'œuvre.

Egalement dans le domaine administratif, pour parvenir à répondre à toutes les demandes de rendez vous de passeport et de carte d'identité, chaque jour, les appels sont transférés sur une des mairies qui fait le travail pour les autres.

Une rationalisation financière déjà commencée

Vous le savez, cette organisation en commune nouvelle a aussi pour objectif de maîtriser nos dépenses. Daniel Rousseau y tient beaucoup.

Avant même que la commune nouvelle ait vu le jour, des premières décisions viennent illustrer cet objectif.

Il s'agit par exemple de la limitation du nombre de sites de services techniques. Aujourd'hui nous avons 6 sites techniques (1 par commune et un site de stockage à Montaigu). Rapidement, ce nombre passera de 6 à 4. Les deux sites situés à Montaigu qui ont une évaluation foncière importante seront valorisés. A l'échelle de Montaigu Vendée, la présence d'un service technique en centre ville n'a plus d'utilité.

Certains départs d'agents n'ont pas été remplacés dans l'attente d'une réorganisation. C'est le cas du directeur des services techniques de Montaigu et de Saint Georges dès aujourd'hui partagé entre nos deux communes.

De même, depuis plus de 2 ans que nous travaillons sur la commune nouvelle, nous nous sommes fixé des règles financières de prudence. Le résultat est déjà là puisque entre le 1^{er} janvier 2016 et le 1^{er} janvier 2019, Montaigu Vendée se sera désendetté de plus de 3 millions d'euros. De plus, en seulement 2 ans, le nombre d'équivalents temps plein a diminué de plus de 6 postes.

La convergence fiscale a commencé entre les taux des 5 communes. Vous l'avez vu, à Montaigu, le taux de la taxe d'habitation a augmenté cette année tandis que la taxe foncière a diminué. Le phénomène sera le même en 2018 mais, plus de 4 foyers sur 5 ne s'en rendront pas compte puisque dans le même temps, l'état diminuera pour eux la taxe d'habitation de 30%.

Une organisation qui se précise

Petit à petit, le projet avance et avec lui, l'organisation de Montaigu Vendée se peaufine.

Nous disposons déjà des bases d'un premier organigramme avec le directeur général de la nouvelle commune et les 5 cadres de direction.

Les 170 agents de Montaigu Vendée sont, dans leur grande majorité, enthousiastes. Montaigu-Vendée entrainera des modifications de service et de lieu de travail pour certains, une spécialisation du métier pour d'autres mais chacun a bien compris que cette nouvelle organisation était faite pour mieux répondre aux besoins actuels et futurs de la population.

En 2018, nous allons poursuivre et même intensifier notre communication sur la commune nouvelle.

Dans quelques semaines, vous recevrez dans vos boîtes aux lettres le magazine n°3 de Montaigu Vendée.

Ce qui me frappe en ce début d'année 2018, c'est que Montaigu-Vendée, est passée d'une idée, à un projet puis aujourd'hui à une échéance avec la même sérénité et la même complicité entre celles et ceux qui la font. Mesdames, messieurs les élus qui de près ou de loin vous investissez pour cette belle idée, merci pour la conviction et l'engagement qui sont les vôtres. Nous démontrons collectivement que l'innovation n'est pas réservée aux entreprises. Il est possible d'innover dans les collectivités locales et ce territoire en est l'illustration.

II] PREPARER L'AVENIR AVEC DES PROJETS POUR LE TERRITOIRE

L'avenir, il se dessine avec ces réformes institutionnelles c'est certain. Mais il se prépare aussi au travers des projets, des investissements, des services nouveaux.

Dans un territoire en plein développement, il est primordial de laisser divaguer son regard loin, d'imaginer ce qui nous manquera demain, ce qui fera défaut aux habitants des Terres de Montaigu dans 10 ans.

C'est le premier des objectifs fixé au plan local d'urbanisme intercommunal.

a) LE PLUI ENTRE EN APPLICATION

Désormais arrêté, le PLUi, premier du département de la Vendée entrera progressivement en application au cours de l'année 2018. Après une phase de consultations des services de l'Etat et des organismes consulaires, le document sera soumis à enquête publique puis approuvé après l'été. L'élaboration de ces règles d'urbanismes unifiées sur les 10 communes de l'ancienne communauté de communes Terres de Montaigu a permis de fédérer les élus municipaux autour d'enjeux communs. Désormais, nos règles de construction ne se font plus concurrence. Désormais, les objectifs de densité sont connus de tous et harmonisés. Désormais, un seul document nous lie, rendant son application plus simple et son interprétation plus rapide.

B) LE LOGEMENT, ENJEU FONDAMENTAL

Si notre croissance se poursuit –et il n'y a aucune raison qu'elle ralentisse- nous devons construire 3000 logements sur les

10 communes dans les 10 ans. Ce sont des logements dont nous avons besoin pour fixer notre jeunesse ici, pour loger les travailleurs qui pourvoiront les emplois de demain, pour permettre à nos personnes âgées de trouver un hébergement adapté à leurs véritables besoins. 3000 logements en 10 ans, c'est ce que nous avons produit sur ces 10 dernières années. Ce n'est donc pas une révolution.

Mais cela suppose que nous construisions plus que ces trois dernières années, qui du fait de la crise, n'ont pas connu assez de mises en chantier.

Sur ces 3000 logements, 1890 sont prévus sur Montaigu-Vendée et 540. directement dans l'agglomération de Montaigu. En 2018, nous travaillerons plus finement sur un Plan Local de l'Habitat qui aboutira sur des actions prioritaires et d'éventuels programmes d'aides ciblés.

Je le dis avec insistance, ces 10 prochaines années, les communes seront exigeantes en matière de logement. Là où c'est possible, il faut construire. Là où des délaissés communaux ne servent à rien, il faut les bâtir. Là où des bâtiments sont laissés à l'abandon, il faudra les transformer en habitations. Nous avons besoin de tous les types de logements. De la maison individuelle bien sûr, en accession à la propriété ou en location, des appartements mais aussi des maisons de ville, bien situées, à proximité des services, avec étages, et petit espace extérieur. Nous avons à réinventer des quartiers comme il se construisait il y a un siècle au cœur des villes et de leurs faubourgs. Le modèle du tout lotissement, du tout pavillon, ne correspond plus à l'attente de tous, il doit être diversifié.

C'est tout l'enjeu d'une réflexion qui se poursuivra et aboutira en 2018 sur le futur quartier de la gare. Au-delà de l'équipement ferroviaire en lui-même, nous réfléchissons en ce moment et avec des groupes d'habitants au devenir de ce quartier, entre le nouveau collège et la voie ferrée.

Habitations diversifiées et services y seront implantés dans les 10 prochaines années.

C) LES HAUTS DE MONTAIGU

Ce projet urbain des hauts de Montaigu, suivi par Philippe Sablereau, est plus abouti et entrera dans une phase travaux en 2018 avec la démolition de la vieille salle de sports Pierrot Martin. L'usage qui en était fait par les écoles maternelles et élémentaires Jules Verne sera bien sûr assuré grâce à la construction d'une salle multi activités, d'une taille bien moins importante et mieux adaptée aux activités physique des enfants en bas âge. Les travaux auront lieu cette année. 8

Cette salle sera implantée à l'angle de la rue du 8 mai et du boulevard Durand, tout proche de l'école élémentaire Jules Verne. Elle servira aussi de salle de proximité car elle restera accessible le soir et le week end pour des activités associatives adaptées à sa configuration.

Une fois ce transfert effectué, il s'agira d'aménager sur le stabilisé Pierrot Martin et autour un quartier d'habitation mixant habitat collectif, habitat individuel et groupé. Entre 110 et 120 logements verront le jour ici.

Parmi ces logements, 33 seront des logements publics qui remplaceront ceux de l'Aurore. Aux alentours de 2020-2021, une

première tour pourrait donc être déconstruite. Les deux autres suivront.

Dès cette année aussi, nous l'espérons, les bâtiments de l'ancien IME du Moulin de Saint Jacques seront démolis grâce à un partenariat avec l'établissement public foncier.

Parler des hauts de Montaigu, c'est évidemment parler de santé

D) LA SANTE

En effet, au cœur de l'îlot A, le premier aménagé, sera construit un hôpital psychiatrique de jour pour les enfants. Nous manquons cruellement sur le nord du département d'un tel établissement.

De plus, nous travaillons à la construction d'une maison médicale qui pourrait regrouper une vingtaine de professionnels de la santé ainsi qu'une pharmacie, proche de l'hôpital. Ce sera l'occasion de penser au réaménagement global des parkings du site hospitalier de Montaigu.

Beaucoup a été fait ces dernières années en matière de santé sur le bassin de vie à Montaigu. La mi-mandat est l'occasion de se rappeler l'ouverture du nouveau bâtiment Augereau, l'installation du scanner, la signature du contrat local de santé avec l'agence régionale de la santé. Ce CLS s'est déjà concrétisé par des actions concrètes de prévention fin 2017, en matière de sécurité routière et sensibilisation aux risques du radon.

Un peu partout sur notre communauté de communes, les maisons médicales se construisent (A Rocheservière en ce moment, à la Guyonnière bientôt) et elles permettent d'assurer l'offre de soins. La

couverture en médecine généraliste sur notre secteur est plutôt bonne, nous travaillons à la pérenniser. Nous souhaitons que le projet des hauts de Montaigu soit aussi une façon d'attirer de nouveaux médecins spécialistes.

Notre hôpital est aussi en grande forme. Il est de plus en plus sollicité. 2017 a vu le nombre de passages aux urgences franchir le cap des 12 000 soit +5% par rapport à 2016. De même, les consultations externes données sur le site de Montaigu atteignent 16 500 soit 4% de plus que l'année précédente.

Le PLUi aborde ces questions de santé sous l'angle de leur localisation. Nous avons profité de ce document d'urbanisme nouveau pour interdire l'installation des professions médicales ou paramédicales en périphérie de nos bourgs. De nombreux territoires, parfois très proches, par facilité, laissent leurs médecins, infirmières, dentistes s'implanter près des grandes surfaces ou des zones tertiaires. C'est un non sens et cela sera désormais impossible.

E) CULTURE ET LOISIRS

C'est la même logique qui prévaudra pour les équipements culturels et de loisirs. Prioritairement, ils s'implanteront dans les centralités et notamment dans le centre ville de Montaigu.

Ce sera le cas des restaurants qui ne pourront plus ouvrir près ou dans les grandes surfaces.

Mais ce sera aussi le cas du cinéma dont la localisation restera en centre ville. Une étude est lancée pour décider de l'avenir du cinéma Caméra 5. Cet équipement fonctionne bien puisqu'il a réalisé en 2017

son record de fréquentation depuis 1987, avec 41 610 Entrées. C'est 4% de plus que l'année précédente.

Il est sans doute temps d'améliorer l'offre cinématographique et cette étude montrera de quelle façon le faire. Mais, quoi qu'il en soit, la solution ne passera pas par un complexe en périphérie, déconnecté de la vie de la ville.

F) LE COMMERCE

Vous l'avez compris, la question du centre ville mais plus largement de tous les centres bourgs de notre bassin de vie est un enjeu central. Nous ne voulons pas assister, démunis à leur dévitalisation. Nous voulons que les professions médicales et les équipements culturels y restent. Nous voulons aussi et surtout que les commerçants le réinvestissent.

J'observe d'ailleurs que, très récemment, le gouvernement en a fait un des thèmes centraux de la conférence nationale des territoires en décembre dernier. Ce sujet préoccupe à tous les niveaux de l'appareil d'Etat sans que personne ne sache vraiment comment l'aborder et ce qu'il faut faire.

1) Des règles nouvelles

Nous avons décidé de ne pas attendre un plan d'aide de l'Etat sur cette question. Nous nous sommes servis du PLUi pour désormais poser des règles très strictes en matière commerciale.

Le commerce de détail sera fléché à l'intérieur de périmètres de centres villes prédéfinis et plus restreints qu'aujourd'hui.

De plus, dans la rue Clémenceau par exemple, une vitrine commerciale ne pourra pas être transformée en logement.

Enfin, à certains endroits du centre ville, tout projet immobilier nouveau devra comporter des commerces ou services en rez de chaussée.

Parallèlement, nous avons tenu à encadrer de façon stricte le développement des grandes surfaces en périphérie.

1. Les 2 pôles commerciaux Ouest et Est de l'agglomération de Montaigu sont confortés mais il n'y aura pas de troisième pôle à un autre endroit.

2. Les commerces de moins de 300 m² de surface commerciale sont interdits en périphérie, tout comme les restaurants, bureaux, services et professions médicales.

3. Les unités commerciales dans les grandes surfaces ne peuvent pas dépasser 6000 m²

4. En cas de transfert d'un centre commercial existant, sa surface ne peut pas être augmentée de plus de 15%

5. Les distributeurs automatiques de pain, boissons ou alimentation donnant sur la voie publique sont interdits lorsqu'ils ne sont pas situés dans un centre bourg.

Tout cela peut vous paraître très théorique mais en réalité, ces règles, que nous avons travaillées avec les meilleurs spécialistes de France vont très loin et nous permettront de mieux maîtriser notre développement commercial.

Attention, cela ne veut pas dire que nos grandes surfaces ne pourront pas se développer. De multiples projets nous ont déjà été présentés mais tous ont été revus à la baisse pour se conformer aux règles. Certains sortiront de terre en 2018.

Le grand commerce a toute sa place mais nous voulons éviter que les centres commerciaux de périphérie aspirent toutes les activités et tous les flux qui font des centres villes, des lieux plaisants.

Je sais que beaucoup de vous entendent parler d'un projet de déménagement du Leclerc de Montaigu sur la route de Treize Septiers. C'est effectivement un projet qui a avancé ces derniers mois. Bien évidemment, on ne peut pas s'opposer à ce qu'un centre commercial aujourd'hui à l'étroit veuille se développer.

Cela étant, je le dis avec une certaine fermeté en me faisant le porte parole des 5 maires de Montaigu-Vendée, nous ne pourrions accepter un déménagement tant qu'il n'existera pas un projet concret et crédible de requalification du site existant. Il ne serait pas compris qu'un centre commercial flambant neuf soit érigé en périphérie alors que l'ancien tombe en ruine au centre de la ville. Ce n'est malheureusement pas une situation si exceptionnelle. C'est arrivé dans d'autres villes moyennes en Vendée et cela ne se produira pas à Montaigu.

2) Un soutien au commerce de proximité

Parallèlement, nous allons muscler notre soutien au commerce de proximité. Avec Manuella Albert et mes 4 collègues maires, nous étudierons la possibilité que les collectivités acquièrent des cellules commerciales en direct, lorsque cela est judicieux. Nous allons travailler aussi à un poste de manager de centre ville et à un programme d'animations plus conséquent.

Je me dois aussi de prévenir les éventuels propriétaires de cellules commerciales vides. Nous étudions la possibilité de mettre en place la taxe sur les locaux commerciaux vacants. En effet, il n'est plus admissible que certaines vitrines restent vides, non pas faute de preneur mais faute de volonté du

propriétaire de les louer ou faute de volonté du propriétaire d'adapter le loyer demandé au véritable marché.

Je m'étais engagé fortement sur la question du commerce et du centre ville en 2014. Vous pouvez constater que vos élus passent à la vitesse supérieure sur ces questions, éminemment complexes. Nous ne sommes pas sûrs à 100% de réussir mais nous nous donnons tous les moyens.

Un autre élément est venu renforcer l'attractivité du centre ville. Je veux parler bien entendu de la rénovation complète du quartier de l'hôtel de ville. A ce titre, je remercie les commerçants et les riverains de leur compréhension pendant les travaux. Ils sont aujourd'hui derrière nous et le résultat est là. Près de 100 places de stationnement supplémentaires, une place mieux organisée, plus esthétique. Une promenade sur le Pont Jarlet très appréciée des habitants de l'Anglais et de St Jaques. Le centre périscolaire désormais accessible aux personnes à mobilité réduite et la cour rénovée avec de nouveaux jeux pour les enfants. Une circulation apaisée et un endroit éclairé où il fait bon se promener même le soir. **11**

G) LE PATRIMOINE

Cette place est un haut lieu du patrimoine de notre bassin de vie. Elle est le lieu naturel des rassemblements spontanés importants et symboliques. C'est pour cette raison que nous avons souhaité lui redonner du cachet. La présence du monument aux morts cantonal le rend désormais visible et rappelle à chacune et chacun et notamment

aux plus jeunes l'importance du devoir de mémoire. Merci à Gérald De Biasio d'avoir suivi ce dossier. J'en profite d'ailleurs pour vous annoncer que le 10 novembre (oui le 10) se tiendra à Montaigu, sur la place de l'hôtel de ville, un grand rassemblement de la mémoire à l'occasion du centenaire de l'armistice de la première guerre mondiale. Nous inaugurerons le monument aux morts déplacé à cette occasion.

Nous en avons aussi profité pour mieux mettre en valeur la mairie, désormais éclairée le soir. Cet éclairage simple s'adaptera en fonction des circonstances et des événements de l'année.

Très bientôt, une plaque sera enfin apposée à l'endroit même où, au début des travaux, les fondations du premier mur d'enceinte de la haute cour du château furent découvertes.

Le patrimoine est un élément important de notre environnement quotidien. C'est pourquoi, dans le PLUi, nous avons souhaité mieux le protéger. Des éléments du petit patrimoine ont été répertoriés. Des maisons ou des groupes de bâtiments ont également été classifiés. Le travail mené par Michelle Rineau a été conséquent. La vieille ville et les faubourgs sont particulièrement concernés et je ne saurais trop vous conseiller de vous renseigner lorsque vous projetez de faire des travaux car aujourd'hui plus que jamais, des règles encadrent les modifications de ces bâtiments remarquables.

Parler patrimoine m'amène naturellement à vous parler de notre église et à faire le point sur ce qui se passe.

Vous le savez peut être, en urgence, en fin de semaine dernière, j'ai dû prendre la

décision difficile de fermer l'église Saint Jean Baptiste. Cette décision, je ne l'ai pas prise à la légère, sur un coup de tête. Je sais combien elle peine certaines et certains de vous. Une église, ce n'est pas seulement un lieu de culte. C'est aussi un monument emblématique d'une commune, un élément du patrimoine qu'on ne voit plus tellement il est familier mais dont la disparition nous déchirerait à tous le cœur.

Depuis la loi de 1905, les communes sont propriétaires des lieux de culte édifiés avant cette date. Elles sont donc en charge des travaux de rénovation de ces édifices.

L'église de Montaigu a connu des travaux importants à la fin des années 1990, voilà 20 ans, mais il ne s'agissait pas de travaux portant sur la structure mais plutôt sur les enduits extérieurs, les vitraux, les tuffeaux...

En 2017, la ville a décidé de lancer les études pour une rénovation intérieure de notre église. Le projet était de refaire l'électricité, le chauffage, les éclairages, les peintures, le sol... Par prudence, nous avons tout de même fait réaliser un diagnostic de la structure de l'église, c'est-à-dire des maçonneries, des voûtes et de la toiture.

Fin 2017, les résultats de ce diagnostic sont tombés et ils sont bien plus inquiétants que prévus. Notre église présente des fragilités structurelles qui engendrent des mouvements de torsion des voutes, qui à moyen terme pourraient être irréversibles et causer de gros dommages.

De plus, ces derniers jours, sous l'effet des tempêtes et des fortes pluies, des infiltrations d'eau ont été constatées. Quelques morceaux de plâtre de la voûte se sont même détachés la semaine dernière.

Ces deux informations récentes m'ont conduit à fermer l'église et je ne peux pas à ce stade vous dire quand elle pourra à nouveau être ouverte au public. Même s'il n'y a pas de risque de péril du bâtiment à court terme, la seule chute d'une grande hauteur d'un petit morceau de plâtre peut blesser.

Il nous faudra certainement nous diriger vers des travaux bien plus conséquents qu'envisagés au départ. Cela prendra du temps et surtout, nous devons les financer. C'est une discussion que j'aurai très vite avec les élus de Montaigu et avec les maires des autres communes de Montaigu Vendée.

J'ai conscience que dans l'attente il va falloir s'adapter mais je fais confiance à l'équipe paroissiale pour trouver des solutions qui permettront à chacune et à chacun de se rendre aux différents lieux des messes.

Notre église sera, vous l'avez compris, certainement un gros investissement dans les années à venir. Il n'était pas prévu à cette hauteur, d'autres au contraire, attendent depuis longtemps et avancent très bien.

H) LA GARE

2018 sera la dernière ligne droite. Ce sera l'année de la finalisation des études aussi bien pour la gare elle-même et ses abords que pour le passage souterrain piéton et le passage souterrain des véhicules.

Ce sera aussi la fin des études sur le nouveau quartier entre le nouveau collège et la gare elle-même dont je vous parlais précédemment.

Le gros enjeu de cette année, c'est de boucler le plan de financement de cet

immense projet. En effet, au total, ce sont près de 20 Millions d'euros qu'il nous faudra mobiliser à partir de 2019. Pour le moment, nous avons une seule certitude, celle de la participation très conséquente de la région des Pays de la Loire.

Pour le reste, l'Etat et la SNCF doivent s'engager cette année.

Les travaux devraient débuter dès 2019 par la rénovation du bâtiment voyageur.

En lien avec ce projet gigantesque, nous espérons en 2018, le début des travaux de la fin de la rocade de Montaigu entre la route de Treize Septiers et la route de Cugand la Bernardière qui se font tant attendre.

Quand cette voie sera achevée et les travaux de la gare terminés, je l'espère dans 3 à 4 ans on pourra faire le tour de l'agglomération de Montaigu. Les cars scolaires et les poids lourds en transit n'y auront plus leur place.

I) L'ENJEU DES DEPLACEMENTS

Quand on parle des déplacements, il faut également évoquer en 2018 la fin des travaux de la piste cyclable reliant Montaigu à la Guyonnière. Ces travaux sont menés et financés par la communauté de communes et la commune de la Guyonnière. A leur terme, les 4 communes autour de Montaigu seront reliées à l'agglomération et à sa rocade par des pistes cyclables en site propre. Cela peut paraître tout à fait normal mais en réalité c'est quelque chose de peu banal.

Nous continuerons également l'étude relative au val d'Asson, suivie par Catherine Robin, qui comprend un projet de passerelle au dessus du ruisseau d'Asson reliant le sud

de la ville (le Fromenteau, les hauts de Montaigu) directement à l'esplanade des olivettes. Cette étude sera terminée cette année.

Pour conclure sur ce thème des déplacements, je souhaite que chacun prenne bien conscience qu'il s'agit là d'un enjeu à venir qu'il nous faudra regarder avec lucidité, pragmatisme et ambition. Une des raisons pour lesquelles nous souhaitons évoluer vers une communauté d'agglomération, c'est précisément la compétence transports qui est pleinement confiée à l'intercommunalité. Cela nous permettrait d'organiser les transports scolaires et de mettre cette offre à profit d'autres usages. Car chacun l'aura remarqué, notre dynamisme économique et démographique a notamment un corollaire plus embêtant qui est celui de la saturation de certains de nos axes routiers. A certaines heures, la rocade de Montaigu sature. Pour le moment, ces désagréments sont limités et circonscrits à quelques nœuds. Mais il nous faut en prendre conscience.

Bien entendu, les solutions n'arriveront pas du jour au lendemain et en attendant, nous allons travailler à des modalités de déplacements doux. En ce moment, les transports connaissent un bond technologique sans précédent. Les mobilités électriques, les transports autonomes sont des modes de déplacements balbutiants mais qui ont un grand avenir.

Cet enjeu, avec celui du logement, est probablement le plus stratégique des 10 à 15 années qui viennent sur notre territoire.

L'enjeu des déplacements c'est aussi un enjeu environnemental.

J) L'ENVIRONNEMENT

En la matière, notre ambition c'est d'agir. Nous ne cherchons pas la reconnaissance de labels verts, de certifications environnementales ou de récompenses. Nous n'en avons pas le temps.

Agir pour l'environnement, c'est continuer à œuvrer pour un tri des déchets encore plus efficace. Je voudrais vous remercier et vous féliciter pour la performance qui a été la vôtre en 2017. Malgré une augmentation de la population de 650 personnes sur la communauté, la production de déchets a diminué de 90 tonnes. Les tarifs de la redevance resteront identiques en 2018.

Agir pour l'environnement, c'est aussi être précurseur en matière d'économies du foncier agricole. Notre PLUi est à ce titre une avancée majeure. Dans les 10¹⁴ prochaines années, grâce au PLUi, nous allons économiser 200 hectares de terres agricoles. Ces 200 hectares resteront à l'agriculture, que ce soit pour la culture céréalière ou l'élevage. Je tiens à remercier les représentants de la filière agricole avec qui nous avons beaucoup échangé pour arriver à ce résultat plutôt spectaculaire.

Le PLUi intensifiera et harmonisera aussi les mesures de protection des haies bocagères, des zones humides, des corridors naturels.

En 2017 également, à Montaigu, nous avons terminé le programme de rénovation de l'éclairage public. 490 points lumineux ont été changés ce qui a permis d'économiser près de 370 000 kW et cela représente plusieurs dizaines de milliers d'euros d'économie financière.

En 2017, la rénovation du pôle sportif Maxime Bossis a eu également un volet

thermique. Ce fût notamment le cas avec la pose d'un mur thermique sur la façade sud de la nouvelle salle de sports. Il récupère les calories produites naturellement par le soleil et maintient une température correcte dans cette salle qui n'est pas chauffée.

En 2018, l'effort environnemental portera surtout sur l'assainissement. Deux rues seront en travaux dans les semaines qui viennent. Ce seront les rues Agrippa d'Aubigné et De Lattre de Tassigny qui verront leurs réseaux rénovés et mis en séparatif de façon à supprimer les eaux parasites qui arrivent à la station d'épuration. Nous en profiterons pour rénover la voirie et l'éclairage. Ce dossier est suivi par Cyrille Cocquet.

En matière d'assainissement également, d'importants travaux auront lieu pour raccorder le bourg de Boufféré à la station d'épuration intercommunale.

Je remercie les riverains de ces travaux en ville pour leur compréhension. Ces travaux concernent aussi l'arrivée du très haut débit. Courant 2018, une majorité de foyers de Montaigu et toutes les entreprises en zone d'activités, pourront se raccorder à la fibre. C'est Michaël Orioux qui suit particulièrement ce dossier à la communauté de communes. Il reste encore des travaux à supporter.

Enfin, je conclurai mon propos en évoquant les questions de secours et de sécurité.

K) LES SECOURS ET LA SECURITE

Vous le savez, la communauté de communes a décidé de créer un service de police intercommunale. L'année 2017 a vu le recrutement d'un deuxième policier qui

nous a aidé à imaginer le dimensionnement futur du service.

Celui-ci est désormais voté. Nous savons que le service disposera de 5 agents dès la fin de cette année, de 7 agents fin 2019 et qu'à terme, le dimensionnement souhaité est de 9 agents.

Nous avons choisi de déployer ce service de façon progressive afin d'étaler la dépense le plus possible.

La police intercommunale, à court terme n'aura pas pignon sur rue, c'est-à-dire qu'il n'y aura pas de poste de police ouvert au public.

Chaque mairie de notre territoire intercommunal prendra les demandes et réclamations des habitants et en fonction, celles-ci seront renvoyées vers la police intercommunale.

Ce service est absolument nécessaire. Notre développement économique et démographique est tel que chaque maire ne peut plus seul assurer correctement ses missions de police qui vont des animaux errants aux brûlots, chiens dangereux, tapages nocturnes, stationnements gênants... La gendarmerie nous aide aussi bien qu'elle le peut mais elle aussi connaît une augmentation d'activité notamment en matière d'enquêtes judiciaires.

Nous souhaitons que ce service de police soit une réponse de grande proximité aux faits qui empoisonnent parfois la vie des habitants. Il sera aussi un appui aux organisateurs de manifestations. Il sera enfin une présence rassurante dans des lieux ou à des moments où leur présence sera sollicitée.

Notre sécurité, ce sont aussi nos pompiers. Je vous parlais de notre développement qui rend nécessaire l'adaptation des moyens des services de sécurité. Les pompiers en sont un excellent exemple.

En 2017, nos 69 sapeurs pompiers ont réalisé 1174 interventions c'est 10.3% de plus en seulement un an.

Je voulais terminer ce discours en leur rendant hommage à toutes et tous. Ils sont des exemples pour notre jeunesse. Ils savent transmettre leurs passions et leur engagement au travers des JSP.

Parce que leur activité augmente fortement, les sapeurs pompiers de Montaigu verront ces prochains mois et années l'arrivée de renforts de professionnels mais également de matériels nouveaux.

Mais bien sûr ces nouveaux pompiers et ces nouveaux véhicules devront être logés. Et ce soir je vous annonce que le directeur du SDIS vient d'annoncer la décision de construire une nouvelle caserne. Nous allons travailler ces prochaines semaines à déterminer sa localisation idéale, de façon à correspondre à un temps de trajet optimal pour les pompiers volontaires.

Chers amis, le moment est venu de conclure. Je veux vous dire combien je suis admiratif de ce que nous construisons ensemble. Quand je dis « nous », je parle de toutes celles et ceux pour qui « l'action collective » a un sens.

Sur ces Terres de Marches de Bretagne ou le commerce et l'entrepreneuriat familial prennent tout leur sens,

Sur ce territoire Vendéen ancré dans des valeurs et des traditions qui font une place prépondérante aux solidarités de proximité,

Sur ces Terres de Montaigu, ou plus qu'ailleurs encore, l'engagement et le dévouement aux autres s'illustrent tous les jours à travers le bénévolat,

Nous savons ici accorder enracinement et modernité, valeurs et innovations. Je suis fier de servir ce territoire d'exception.

Bonne année 2018 à toutes et à tous.